

Recycler, un réflexe à adopter !

Etant en pleine période de renouvellement de terrains en synthétique, le recyclage est une problématique centrale, à la fois pour les collectivités et les professionnels du secteur. Les mentalités commencent à évoluer mais il reste du travail.



En tant que propriétaires de leurs terrains, les communes doivent s'inquiéter du devenir et de la traçabilité des revêtements en fin de vie.

Les nombreux terrains en gazon synthétique réalisés au début des années 2000 arrivant en fin de vie et la problématique du développement durable font que la question du recyclage se pose de plus en plus. "Ces deux phénomènes font que les collectivités s'interrogent davantage qu'il y a quelques années en arrière. On le voit notamment à travers les appels d'offres où plusieurs d'entre eux évoquent le recyclage du terrain existant. Néanmoins, à part quelques exceptions notamment des choix politiques forts, c'est la problématique financière qui va prendre le dessus" explique Émilien Gory, directeur commercial France de Domo. Gilles Thillaye, directeur général d'Eurofield, va dans le même sens : "Les collectivités souhaitent avoir une traçabilité mais ne sont pas trop prêtes encore à mettre beaucoup d'argent malgré l'économie substantielle qu'elles peuvent faire dans le réemploi des matériaux de remplissage".

Les étapes pour valoriser son ancien terrain

Patrick Ciampi, directeur général de Reval'Green, entreprise spécialisée dans la valorisation des terrains synthétiques, revient sur les différentes étapes : "Lorsque le marché nous est confié, nous commençons par réaliser un audit du terrain avec une identification des composants. Par la suite, nous déposons le revêtement sous forme de rouleaux que nous transportons sur notre plateforme de valorisation. Par la suite, tout est pesé et saisi informatiquement pour une meilleure traçabilité. Après un déchetage primaire, les opérations de traitement commencent avec la séparation du sable, du granulats, de la sous-couche et des fibres. À la fin, tout est de nouveau pesé et saisi pour la traçabilité. Enfin, les dernières étapes sont la valorisation et le certificat de valorisation qui est délivré à la fin à la collectivité". La société spécialisée peut se charger

de l'ensemble du processus, mais également n'en faire qu'une partie. En effet, certaines entreprises possèdent le personnel pour déposer le terrain et les moyens matériels d'amener les rouleaux de gazon directement sur le site.

Quelle réutilisation possible ?

La première solution concerne le réemploi, c'est-à-dire remettre dans le circuit du gazon synthétique des composants séparés, nettoyés et homologués. "Il est possible de séparer les fibres, le granulats et le sable. Par la suite, nous pouvons revendre ces produits revalorisés séparément. De manière générale, ils coûtent 30 % moins cher. Nous avons fait tester ces produits lors de leur seconde vie : ils sont homologués par Labosport et rentrent dans la norme. Pour notre part, nous possédons une plateforme en région lyonnaise, conçue pour être le point d'entrée dans la filière en assurant le stockage et la préparation de la matière en vue de sa valorisation. Notre volonté est d'ouvrir un second site en région parisienne au cours du premier semestre 2017" précise Patrick Ciampi, directeur général de Reval'Green.

La société FieldTurf propose aussi de réutiliser certains composants : "Après analyse par nos soins de la qualité et de la quantité de remplissage de l'ancien terrain, nous proposons de réutiliser le remplissage de celui-ci dans la nouvelle surface de jeu. Le gazon sera vidé sur place avec la mise en sac du remplissage. Un complément de remplissage sera apporté sur la nouvelle surface de jeu afin de répondre aux exigences sportives et sécuritaires. Par exemple, dernièrement lors d'un remplacement de terrain à Dijon, nous avons pu réutiliser les 130 tonnes de sable et 90 tonnes (sur les 120) de SBR" déclare Paul-André Fouriscot, chargé du marketing au sein de la société FieldTurf.

De son côté, Émilien Gory se montre plus prudent : "Attention, il est important d'être pragmatique : la collectivité souhaite acquérir un terrain performant ayant une durée de vie entre 10 et 15 ans. Si elle réalise une petite économie mais que son terrain n'offre plus toutes les qualités nécessaires au bout de 6 ou 7 ans, elle ne sera pas satisfaite. On peut très bien faire partir les matériaux dans d'autres circuits de recyclage". En effet, il existe plusieurs solutions : le réemploi pour les zones de jeu de paintball ou autres activités, recyclage destructif dans les aciéries ou encore le recyclage pour refaire des billes de polyéthylène, mais de deuxième choix, pour une nouvelle extrusion.

Les professionnels investissent

Les fournisseurs de gazon synthétique s'équipent, à l'image de la société Eurofield : "Notre petite filiale Fieldservices est équipée de la machine de démontage de gazon depuis 2014. En 2014, quatre terrains ont été démontés en 2014 puis sept en 2015 et onze en 2016. Nous avons l'avantage avec cette machine de récupérer les matériaux de remplissage. Par la suite, si après l'analyse de laboratoire les matériaux sont toujours conformes, nous les réutilisons dans le nouveau terrain ou en réassort pour d'autres. En termes de prix, pour le démontage et l'enlèvement d'un ancien gazon, il faut compter entre 3,5 et 6 euros du mètre carré et en fonction du site ou de la présence ou non d'une sous-couche" indique Gilles Thillaye. Par ailleurs, à partir de gazon synthétique recyclé, FieldTurf propose une sous-couche performante, servant d'alternative aux couches coulées in situ. "Notre volonté sur ce produit est de le rendre parfaitement recyclable en fin de vie, afin de ne pas produire un nouveau déchet. Ce procédé nous permet de répondre aux exigences écologiques les plus avancées et de proposer un produit complètement recyclable en fin de vie.

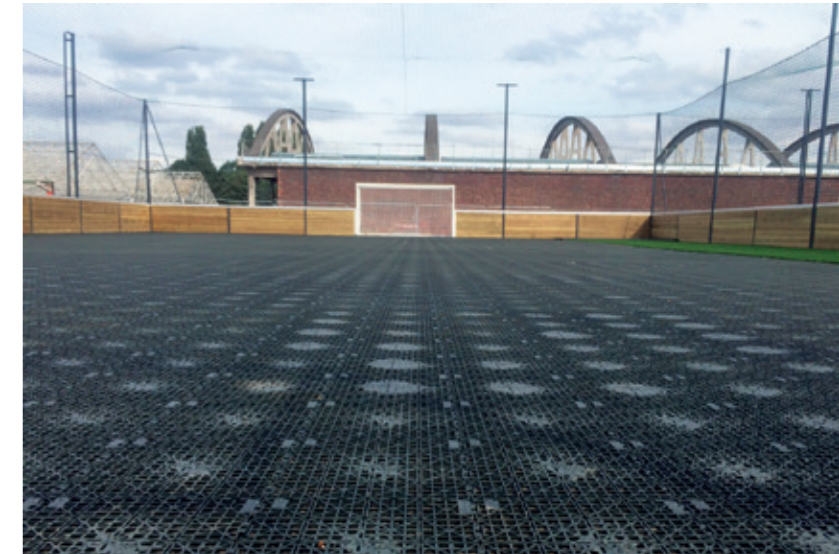
La composition est étudiée pour être facilement démontée, réutilisée ou broyée, et ainsi être intégrée à de nouvelles applications. Contrairement au produit type couche coulée dont bien souvent l'enfouissement reste la seule alternative, le retraitement complet de notre produit est un de ses atouts majeurs sur le marché des couches de souplesse" argumente Paul-André Fouriscot.

Fédairisport avance sur le sujet

Créé fin 2015, la commission recyclage Fédairisport a accueilli plusieurs réunions durant cette année 2016. L'objectif étant de traiter de la notion de recyclage, appliquée à l'ensemble des équipements sportifs, mais également de communiquer auprès des acteurs publics sur la réglementation et les normes existantes. "Nous avons quatre réunions auxquelles ont participé de nombreuses personnes : collectivités, entreprises, fédérations... Il a été question du gazon synthétique, mais également d'autres structures. Par exemple, la Fédération Française de Tennis possède 17 millions de balles à recycler par an. Ainsi, nous sommes en train de mettre en place une filière spécifique pour les recycler. De plus, début octobre, nous allons finaliser une charte de bonne conduite concernant le recyclage. Lors du prochain salon des maires en novembre 2017, nous allons communiquer sur cette problématique" explique Patrick Ciampi, président de la commission.

Quelle réglementation ?

Aujourd'hui, le traitement du gazon synthétique en fin de vie ne fait l'objet d'aucune réglementation spécifique. Cependant, l'article L541-2 du Code de l'environnement est clair : le dernier détenteur est responsable de l'élimination des déchets. Majoritairement, environ 90 %, ce sont donc les communes. En tant que propriétaires de leurs terrains, elles doivent s'inquiéter du devenir et de la traçabilité des revêtements en fin de vie.



À partir de gazon synthétique recyclé, FieldTurf propose une sous-couche performante, servant d'alternative aux couches coulées in situ.



Après avoir transporté les éléments sur sa plateforme de valorisation, Reval'Green réalise un déchetage primaire avant de commencer les opérations de traitement puis tout est de nouveau pesé et saisi pour la traçabilité.

Reval'Green
FILÈRE FRANÇAISE DE RECYCLAGE DES TERRAINS SYNTHÉTIQUES

Que faites-vous des gazons synthétiques en fin de vie ?

Votre responsabilité est d'assurer la gestion des gazons synthétiques jusqu'à leur recyclage sur une plateforme agréée.

Collectivités, entreprises du paysage, nous avons une solution en conformité avec la loi sur l'environnement... « Art. L. 541-2, code de l'environnement »

04 37 28 59 43
contact@revalgreen.fr
www.revalgreen.fr